



Année 2007
NUMERO 17

Date de parution
MARS 2007

NITTELUB

MAIRIE DE SAINT AGNAN

SECRETARIAT:

Horaires d'ouverture :

LUNDI

10 H 00 A 12 H 00

MERCREDI

10 H 30 A 12 H 00

JEUDI

14 H 00 A 17 H 30

PERMANENCE

de Mme Le Maire

le jeudi de

18 H 30 A 19 H 30

Téléphone : 05 63 41 47 04

Télécopie : 05 63 41 47 04

Messagerie :

stagnan.mairie@wanadoo.fr

EDITO

L'ANGOISSE DE LA PAGE BLANCHE...

C'est cette petite peur qui vous envahit au moment d'écrire les premiers mots de l'édito !

En effet, que dire, par où commencer ?

Le plus important, LE SUJET, puis le regard porté sur ce sujet, comment l'interpréter, quel jugement ou observations y apporter, vient ensuite LE TON, faut-il rester neutre, faire preuve d'enthousiasme voire même être dithyrambique ou alors critique ou simplement convenant, enfin LE STYLE, littéraire, intimiste, populaire.

A l'aide de tous ces ingrédients nous tentons de retenir votre attention, nous espérons vous intéresser... Vous avez sans doute remarqué que 16 éditos ont déjà été rédigés par l'équipe Communication à ce jour... Quel désarroi! Nous n'avons eu que trop peu de réactions en retour, pourtant vos appréciations nous guident. Au cours de ces cinq années, quelques-uns d'entre-vous on utilisé cette possibilité, nous ne manquons pas de les remercier vivement ici.

Au fil des numéros et ce depuis 2001, régulièrement nous vous avons sollicités,

ouvert nos colonnes, encouragés à nous contacter, invités à nous rencontrer dernièrement en 2006, en vain ; cependant, ce bulletin est le vôtre, c'est un moyen de communication qui nous paraît important dans la mesure ou nous sommes tous accaparés, sollicités, en clair en train de courir après le temps.

Ceci étant, nous pouvons vous affirmer que ce 17ème éditto n'est pas le dernier et qu'il y en aura d'autres avec les prochains NITTELUB.

L'Équipe Communication

LE MOT DU MAIRE

Combien d'entre-vous, en votant aux dernières élections européennes, se sont souvenus que le suffrage universel ne date que d'un siècle et demi, 59 ans pour les femmes. Ce droit reconnu au citoyen d'élire leurs dirigeants, du maire au président de la république, n'a pas toujours été un acquis. Même si la France fût le premier état de la planète à proclamer le suffrage universel il faudra attendre 1945 pour qu'il concerne l'ensemble des français. Parmi les grandes dates on pourrait retenir : 1848 : Proclamation du suffrage universel direct, pour les hommes, sans la moindre condition de ressources. 1944 : Droit de vote des femmes 1945 : Droit de vote pour les militaires de carrière. 1974 : l'âge requis passe de 21 à 18 ans. Pour prendre part au vote il faut être inscrit sur la liste électorale ou être porteur

d'une décision de justice reconnaissant votre droit à y figurer. Au second tour, seront pris en compte les électeurs inscrits sur la liste électorale qui a servi au premier tour. En conséquence, si vous atteignez l'âge de 18 ans entre les deux tours d'élection vous ne pourrez pas participer au scrutin. En cas d'empêchement, vous pouvez avoir recours au vote par procuration. Cette procédure permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter au bureau de vote, le jour du scrutin, par un autre électeur de son choix (le mandataire). Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que son mandant. La démarche est simple, rapide et gratuite. Il vous suffit de vous rendre aux gendarmeries de Lavaur ou de Saint Sulpice (voir Graulhet ou Saint Paul) simplement

muni d'une pièce d'identité. Le contrôle de la légalité des inscriptions sur la liste électorale sera exercé par la mairie. Par contre, si vous avez donné procuration mais que finalement vous êtes présent dans la commune, vous pourrez exercer votre droit de vote à la condition expresse que votre mandataire n'ait pas déjà voté en vos lieux et place.

Ce droit de vote est le votre. Des hommes et des femmes l'ont payé de leur vie, alors, les 22 Avril, 6 Mai, 10 Juin et 17 Juin 2007, honorez leur mémoire et venez voter. Pierre, Paul, Jacques ou Personne peu importe, c'est l'acte citoyen qui compte.

Brigitte PARAYRE

Dans ce numéro :

EDITO	1
LE MOT DU MAIRE	1
COMMUNIQUE DE LA MAIRIE	2
LE PORTRAIT DU MOIS	2
BREVES DE FOOT	3
LE COIN DES ASSOCIATIONS	3
LES ELECTIONS	4
BON VOISINAGE	4

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

L'aspect du cimetière n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait le souhaiter. L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème. Pour comprendre la procédure mise en place, il faut apprécier les particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre terrain communal et terrain concédé. On entend par « terrain communal » toute sépulture qui n'est pas légitimée par un titre de concession dûment enregistré au service des impôts.

Face à ce constat, deux démarches seront mises en place.

Pour les terrains communs, qui sont donc propriété de la mairie, la reprise de sépulture interviendra fin mars, début avril. Les restes mortels seront re-inhumés dans l'ossuaire municipal. Pour les concessions en état d'abandon mais légalement enregistrées, la procédure de reprise est plus lourde administrativement puisqu'elle s'étend sur trois années.

Par voie d'affichage, au cimetière et à la mairie, vous serez constamment informés des démarches en cours et du déroulement des différentes procédures et nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

LE PORTRAIT DU MOIS : Laure et Pauline NIETO

Pour ce Nitellub, c'est un portrait « double » que nous vous proposons.

Il s'agit de deux cavalières, Pauline et Laure NIETO, licenciées au Centre Équestre des Écuries de Cocagne

Née le 1^{er} Décembre 1992

Signe Astrologique Sagittaire

Sa passion : Le Cheval !

J'aime : le piano, le ski, être avec mes copines.

J'aime pas : les études littéraires, les gens méchants avec les chevaux.

J'aimerais vous dire : que Cocagne, c'est trop bien !

Merci aux copines, à mes parents, aux poneys et aux moniteurs de mon club.

Leur plus grand souvenir : en Championnat de France 2006 Equitation à la Motte Beuvron

Médaille de Bronze en D2 Ponam avec Caïd du Bégue

Médaille d'Argent B1 Ponam Elite avec Joss Ravignan

Née le 21 Mars 1995

Signe Astrologique Bélier

Sa passion : Le Cheval !

J'aime : faire des compétitions de cheval, bricoler, faire de la poterie.

J'aimerais vous dire : que Cocagne, c'est trop bien !

Leur plus grand souvenir : en Championnat de France 2006

Médaille de Bronze en BOI Poney avec Flicka

En 2007, les deux cavalières ont doré et déjà gagné le Challenge du Comité Régional de Midi Pyrénées en B1P (Laure) et DIP (Pauline);



Ces résultats confirment l'excellence de ces deux cavalières qui, hormis ces podiums, ont obtenu depuis 2001 de nombreux titres Départementaux, Régionaux, et Interrégionaux mais aussi Nationaux dans plusieurs catégories de compétitions d'équitation sur poney.

BREVES DE FOOT

Le foot à SAINT AGNAN se porte toujours bien.

L'équipe 1 fait une remontée spectaculaire en championnat. Après une mise en route délicate, elle se situe aujourd'hui à la deuxième place. De plus, elle vient de se qualifier pour la finale de la Coupe du Tarn qui aura lieu le 20 mai.

L'équipe 2 fait, elle aussi, un excellent parcours et est première de sa division.

Pour sa première saison, l'équipe 3 fait un

parcours honorable en Championnat et a accédé aux demi-finales de la Coupe.

Félicitation à tous les joueurs et entraîneurs; maintenant il faut aller au bout.

Le 13 mai, le Tennis Club de SAINT AGNAN fêtera les 10 ans de l'école de foot par une journée festive et sportive; à suivre...



LA TONELLE

L'association « LA TONNELLE », est un lieu d'accueil et de rencontre Parents Enfants ou des professionnels de la « relation » (psychologues, pédopsychiatres, personnels de crèche) sont à l'écoute des parents.

C'est un lieu de soutien à la parentalité pour aider les parents à mieux assumer leur rôle.

Ce n'est pas un lieu de garde, mais un lieu de parole, d'échange d'expériences où les enfants viennent, accompagnés de leurs parents.

Sans inscription préalable, le lieu est ouvert à tous les résidents du territoire de la communauté de communes TARN-AGOUT : le mardi après-

midi, de 15h à 17h30 et le vendredi matin, de 9h à 11h30.

L'accueil est confidentiel et anonyme.

Cette structure a reçu l'agrément de la Caisse d'Allocation Familiales du TARN et est cofinancée par : la CAF, la Mutualité Sociale Agricole, la CCTA, le Conseil général du TARN, l'Hôpital de Lavaur et le Lyons Club de Rabastens.

Pour tous renseignements contactez :

Association «LA TONNELLE »

13, rue de la Mairie – 81500 LAVAUUR

Tél. 05 63 83 09 52

TENNIS

Après une longue pose hivernale, nos jeunes tennismen vont pouvoir regagner le court de tennis. Notre éducateur, Bruno, les attend à partir du 23 mars.

La saison se terminera par le traditionnel tournoi qui aura lieu fin juin.

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vous présente le calendrier de ses concours de belotes:

le samedi soir à 20 H 30

le 17 ET 31 MARS

le 14 ET 28 AVRIL

Pour le mois de juin, le Comité des fêtes vous prépare une surprise!!!

Surveillez vos boîtes aux lettres

Renseignements :

Évelyne NOYRIGAT :

05 63 83 05 65

Amicale Pour les Ecoles

Pour donner la vie à nos petits villages, rien de tel que des rires d'enfants. Alors, faisons retentir les cris de joie de nos écoliers dans les rues de Garrigues, Saint Agnan et Lugan.

Voici le programme des manifestations que l'Amicale vous propose:

CARNAVAL le dimanche 18 mars après midi à GARRIGUES.

VIDE GRENIER le mardi 1 mai à SAINT AGNAN.

KERMESSE et SOIREE ESPAGNOLE le samedi 23 juin à LUGAN.

Renseignements :

05 63 41 92 99

LES ELECTIONS en France en 2007

La première élection de 2007 sera l'élection du Président de la République française pour cinq ans.

Le premier tour de scrutin aura lieu le dimanche 22 avril 2007.

Le second tour, éventuel, si aucun candidat ne recueille la majorité absolue des suffrages exprimés, se tiendra le dimanche 6 mai.

Le mandat de l'actuel président de la République prend fin le 17 mai à zéro heure.

Les élections législatives visent à renouveler les 577 représentants siégeant à l'Assemblée nationale. Il s'agira de l'élection de la XIII^e législature de la Cinquième République. Elles se tiendront cinq semaines après l'élection présidentielle.

Les représentants seront élus pour une législature de 5 ans au suffrage universel direct.

Lors du premier tour de scrutin, les électeurs voteront le 10 juin 2007 pour l'un des candidats de leur circonscription électorale.

Si l'un des candidats obtient alors la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins 25 % des suffrages des inscrits sur les listes, il est élu dès le premier tour.

Dans les circonscriptions où aucun candidat n'a été élu au premier tour de scrutin, un deuxième tour sera organisé le 17 juin 2007 entre tous les candidats ayant obtenu au moins autant de voix que 12,5 % des électeurs inscrits dans la circonscription (plusieurs candidats pourront donc être présents au second tour). Sera alors élu le candidat recevant la majorité simple des suffrages exprimés. Si un seul ou aucun candidat n'a réalisé ces 12,5 %, le deuxième tour s'effectuera entre les deux candidats ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Charte de bon voisinage en milieu rural

Depuis quelques années, un habitat pavillonnaire se développe en périphérie des villes, créant ainsi une zone périurbaine. Certains citadins vont même plus loin dans leur démarche. Ils reviennent vivre à la campagne, dans les bourgs, villages ou hameaux. Il s'agit là d'une véritable dynamique qui contribue au renouveau des campagnes.

Avec l'appui de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et des collectivités territoriales, les Jeunes Agriculteurs du Tarn mènent depuis plusieurs années une politique en faveur de l'installation en agriculture.

Faire le choix d'une installation en agriculture aujourd'hui est une démarche beaucoup plus globale que le simple aspect professionnel. Il s'agit d'une volonté de vivre et de travailler dans un milieu rural actif et dynamique, en partenariat avec des artisans et commerçant et avec des services publics de proximité toujours présents.

LES ENJEUX

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette charte est de sensibiliser les nouveaux arrivants aux réalités de la vie à la campagne et de présenter la profes-

sion agricole, ses contraintes et ses engagements afin que soit assurée, dans le respect de chacun, l'utilisation partagée du milieu rural.

Il s'agit, en effet, de concilier les activités agricoles inhérentes à la ruralité qui sont principalement dans le Tarn, des productions de polycultures et élevages et des cultures spécialisées, avec d'autres utilisations de cet espace, tel que l'habitat résidentiel, le tourisme ou la chasse.

L'installation des jeunes Agriculteurs et l'entreprenariat d'une façon générale, participeront au maintien d'une dynamique humaine, économique et environnementale dans les zones rurales, et assureront le renouvellement des générations.

Une démarche de dialogue entre tous les habitants est indispensable pour que se développe la vitalité du milieu rural : école, commerces, services publics, activités culturelles....

Les différents acteurs concernés doivent parvenir à utiliser et aménager au mieux les territoires ruraux pour que la multifonctionnalité des campagnes devienne une réalité.

LES MOYENS

Les nouveaux habitants en milieu rural doivent être informés et être conscient que la campagne n'est pas un espace désert, mais un espace de travail où des professionnels exercent des activités économiques dynamiques (agriculture, sylviculture) qui contribuent à l'entretien de cet espace et à la beauté des paysages. Il convient donc de respecter ces activités économiques en sachant que celles qui s'exercent dans le cadre de l'élevage le font avec des chartes de bonnes pratiques qui préservent l'environnement et assurent la bonne qualité des produits.

Les activités agricoles génèrent des inconvénients dont les jeunes agriculteurs sont conscient et qu'ils efforcent de restreindre en se conformant aux réglementations en vigueur. De leur côté, les nouveaux arrivants doivent tolérer les nuisances occasionnelles pouvant éventuellement résulter des travaux saisonniers.

C'est ensemble que tous les intéressés doivent valoriser le potentiel des campagnes tarnaises, qu'il soit économique, touristique, résidentiel ou culturel, afin de parvenir à une gestion durable de ce bien commun.

Jean Marc PASTOR, sénateur du Tarn
Ludovic MALOT, président du CDJA
Jean Claude MADAULE, président de la chambre d'agriculture du Tarn